



Le Burgaud

Commune de la Haute-Garonne et des Hauts Tolosans



Bulletin d'Information

LE BURGAUD EST SUR INTRAMUROS !!

Juillet 2021

IntraMuros c'est quoi ?



La Communauté de communes prend financièrement à sa charge le déploiement de l'application IntraMuros pour les 29 communes du territoire.

IntraMuros est une application mobile que les habitants peuvent télécharger **GRATUITEMENT** sur leur Smartphone ou tablette

Ce que vous pouvez faire avec IntraMuros

- S'informer, être informé
- Recevoir des alertes
- Découvrir votre territoire
- Signaler un problème
- Participer à un sondage
- Proposer des idées

Page d'accueil de l'application

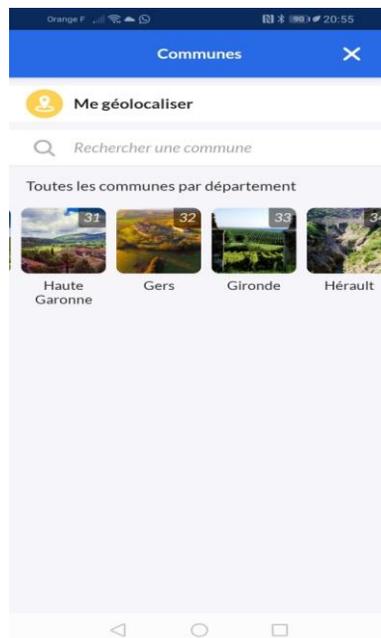




Comment ça marche ?



Télécharger l'application



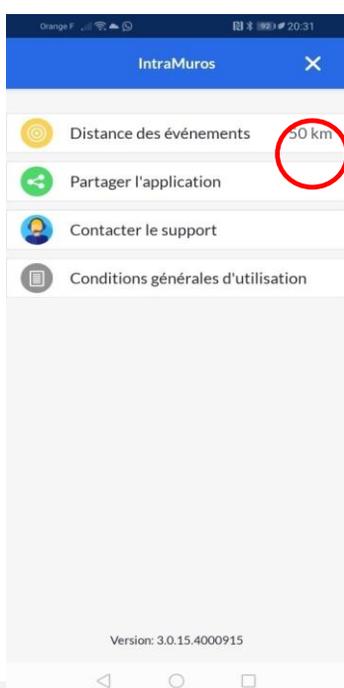
3 façons de sélectionner votre commune



Les réglages



Rayon modifiable par l'utilisateur.
Cela permet de voir les événements aux alentours de sa commune



Distance des événements

Délimitez votre bassin de vie en sélectionnant la distance maximum des événements autour de votre commune.

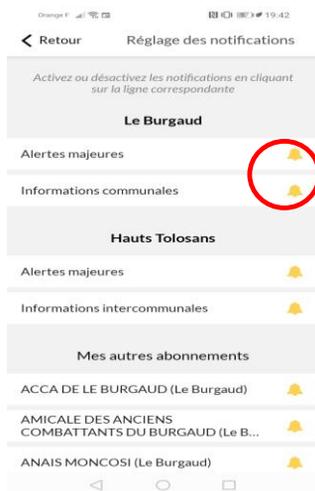
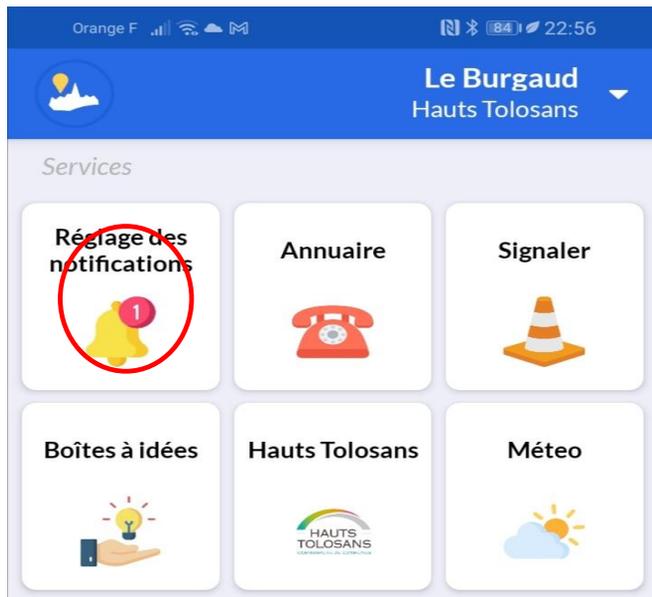
- 10 km
- 20 km
- 30 km
- 40 km
- 50 km
- 70 km
- 100 km

OK



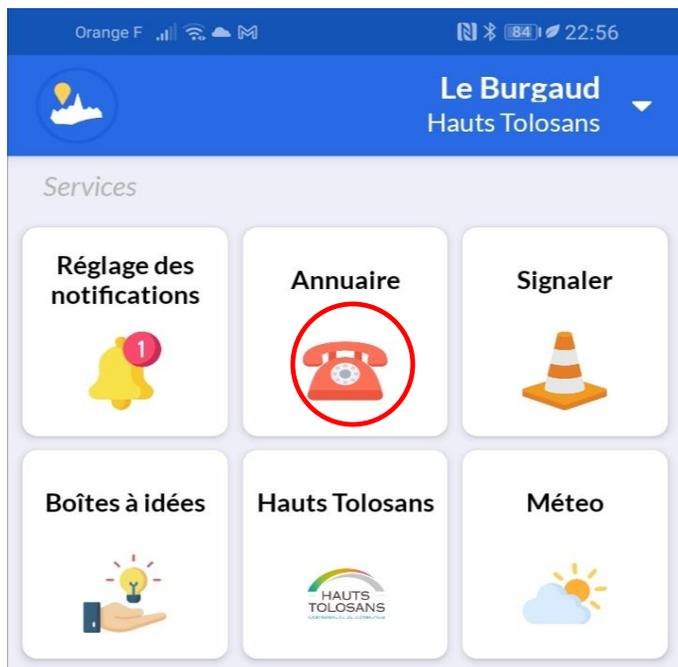
Les réglages

Choisir de recevoir les notifications de sa commune et de la communauté de communes. En vous abonnant vous recevrez toutes les informations dès qu'elles sont publiées.



Les services

Annuaire Un grand nombre d'informations sont disponibles : numéros de téléphone, adresses mail, horaires, etc.





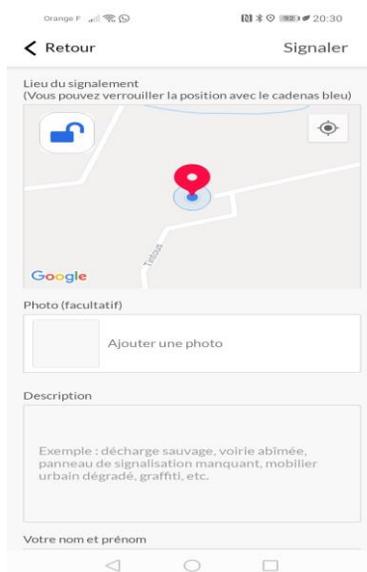
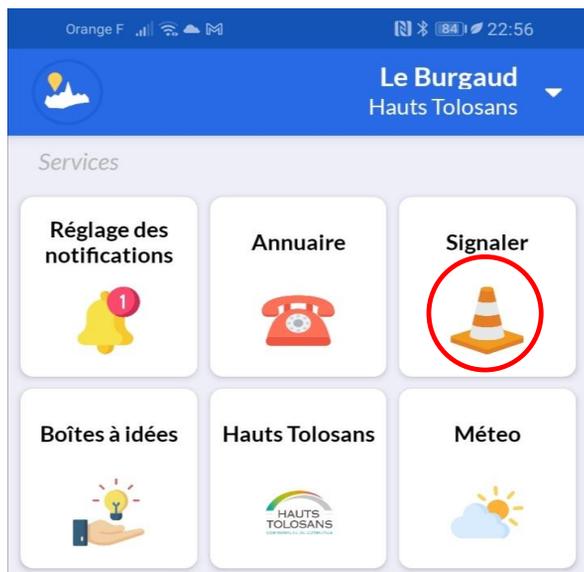
Le Burgaud

Commune de la Haute-Garonne et des Hauts Tolosans

Les services



Signaler : Le citoyen se géo localise, prend une photo, et renseigne son adresse mail. La mairie reçoit tout de suite le signalement.



le signalement reste entre le citoyen qui l'effectue et la commune à qui il le transmet, il n'est pas visible par les utilisateurs de l'application.

Autres Services : Boîte à idées, Hauts Tolosans, météo

Boîtes à idées



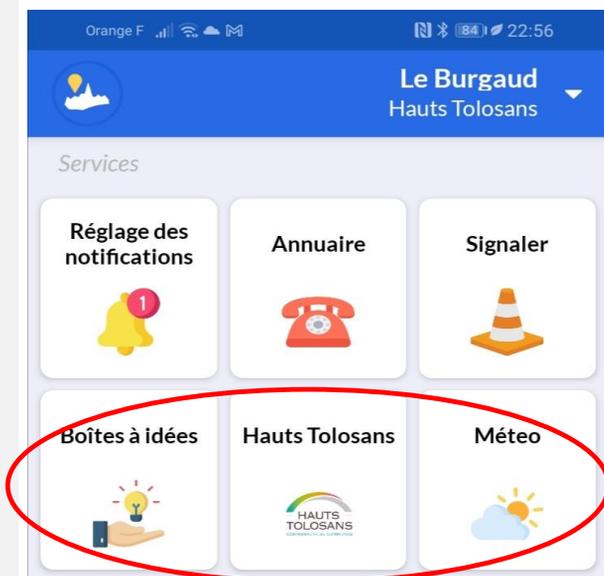
Permet de faire part de toutes idées qui peuvent améliorer votre quotidien. La mairie peut également créer des sondages et vous avez accès aux résultats.



l'idée ou la suggestion reste entre le citoyen qui les propose et la commune à qui il les transmet, elles ne sont pas visibles par les utilisateurs de l'application



Toutes les informations de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans





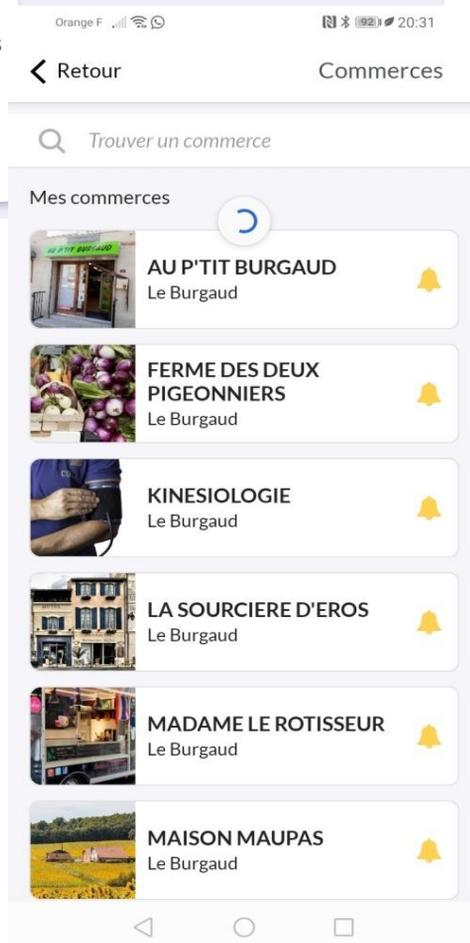
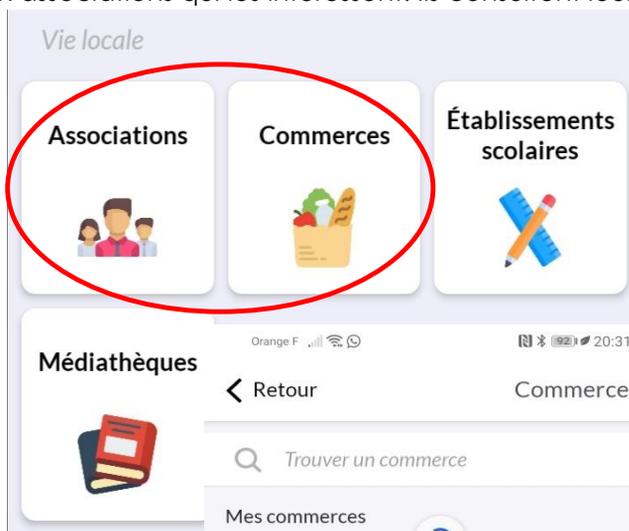
Le Burgaud

Commune de la Haute-Garonne et des Hauts Tolosans

Vie locale – Associations et Commerces



Associations Les habitants s'abonnent aux associations qui les intéressent. Ils consultent leurs informations et reçoivent leurs alertes.



Commerces Les clients des différents commerces du territoire les retrouvent sur leur smartphone. Ils ont accès à leurs informations et les contactent facilement.

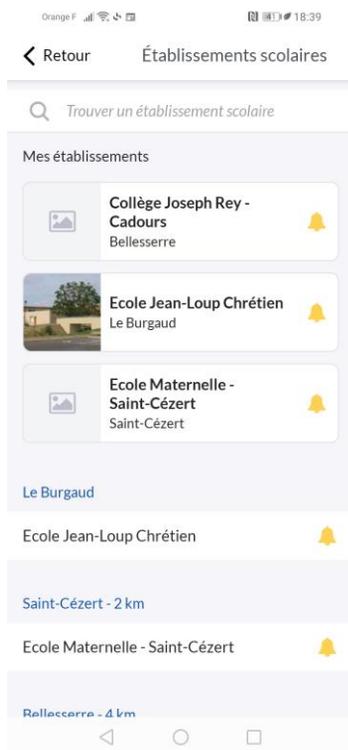
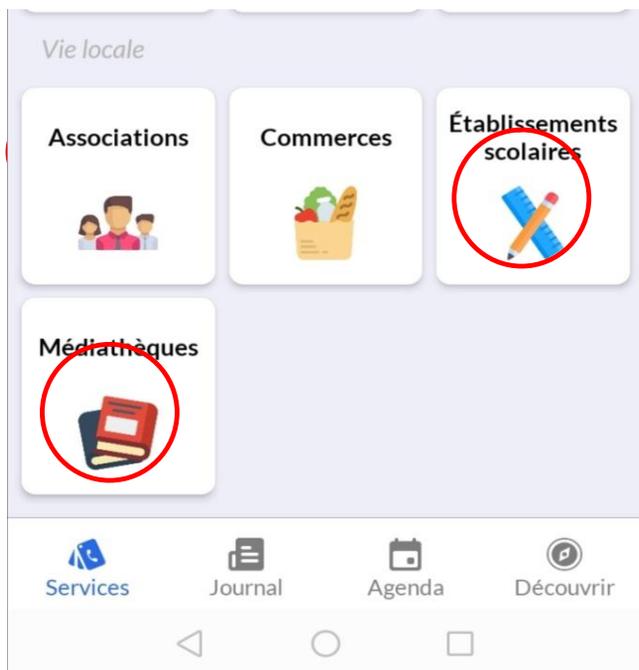


Votre mairie vous donne l'autorisation d'insérer du contenu sur l'application IntraMuros, au nom de votre structure (associations, école ou commerce). Pour ce faire, demandez des codes d'accès à la mairie pour vous connecter à l'interface <https://appli-intramu-ros.com/>. Vous accédez ainsi gratuitement au statut de **contributeur**.



Vie locale – Établissements scolaires & Médiathèques

Établissements Scolaires Les parents d'élèves s'abonnent aux écoles de leurs enfants. Ils consultent les menus cantine et reçoivent les alertes et les informations sur les écoles auxquelles ils sont abonnés.



Votre mairie vous donne l'autorisation d'insérer du contenu sur l'application IntraMuros, au nom de votre structure (associations, école ou commerce). Pour ce faire, demandez des codes d'accès à la mairie pour vous connecter à l'interface <https://appli-intramuros.com/>. Vous accédez ainsi gratuitement au statut de **contributeur**.



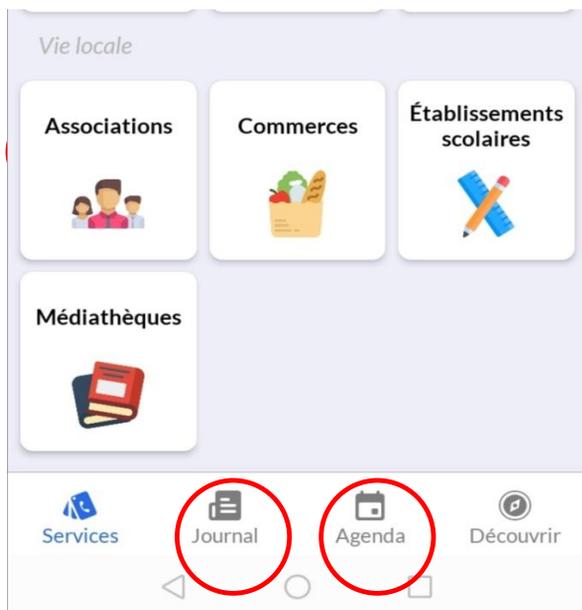
Le Burgaud

Commune de la Haute-Garonne et des Hauts Tolosans

Les Actus



Le journal se compose des actualités et alertes du territoire. Les associations, écoles et commerces peuvent publier en toute autonomie ou sous le contrôle des collectivités.



L'agenda propose en priorité les événements de votre commune et de l'intercommunalité, puis ceux de l'ensemble de votre bassin de vie.